

Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060 Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666 Fax. (Qc): (418) 660-8998

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## **SECTION 01 - IDENTIFICATION**

Identification du produit			Utilisation du produit		
HYDROXYDE D'AMMONIUM			Usage en laboratoire		
Formule chimique				Numéro MAT	Masse molaire
NH <sub>4</sub> OH				AR-0133	35,05
Nom chimique / Nom commercia Ammoniaque, Ammonia		onia, Ammoniac 2	8-30%		
Nom du fournisseur			Adresse - Rue		
Laboratoire MAT			610, rue Adanac		
Ville		Province			
Québec		Québec			
Code postal	Internet		Numéro de téléphone		
G1C 7B7	www.labmat.com		418-660-8666 / 800-890-8666		
Téléphone en cas d'urgence	CANUTEC: 613-996-6666		CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060		
Date FDS préparée	•	FDS Préparée par		Courrier électronique	
2018-09-12	8-09-12 Laboratoire MA		<b>Δ</b> Τ	labmat@labmat.com	

### **SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS**

Toxicité aigüe-Orale catégorie 4				
Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1				
Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 1				
DANGER				
H302 Nocif en ca	s d'ingestion.			
H318 Provoque d	es lésions oculaires graves.			
H314 Provoque d	es brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.			
P264	Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation.			
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.			
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.			
P305 + P351 + P	338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.			
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.			
P321	Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette).			
P330	Rincer la bouche.			
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.			
P260	Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.			
	331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.			
P303 + P361 + P	353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.			
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.			
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.			
P405	Garder sous clef.			
P301 + P312	EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.			
NFPA (	Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)			
Santé 3 Inflammabilité 1 Réactivité 2 Spécial				
	Lésions oculaires g Corrosion cutanée  DANGER  H302 Nocif en car H318 Provoque d H314 Provoque d P264  P270 P280  P305 + P351 + P  P310 P321 P330 P501  P260 P301 + P330 + P P303 + P361 + P P304 + P340  P363 P405 P301 + P312  NFPA ( Santé 3 Inflammabilité 1 Réactivité 2			

# **SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS**

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
Hydroxyde d'ammonium	1336-21-6	57-62
Eau	7732-18-5	Balance

### **SECTION 04 - PREMIERS SOINS**

Si contact avec yeux	Rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si contact avec peau	Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin.
Si inhalé	En cas d'inhalation, transporter la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Consulter un médecin.
Si avalé	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Réf. section 11.
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
Conseils généraux	S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

## **SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**

Inflammabilité	Non
Conditions d'allumage	Non-inflammable ni combustible.
Agents d'extinction appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Agents d'extinction inappropriés	Sans objet.
Émanations dangereuses - combustion	Oxydes d'azote.
Produits de combustion dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu oxydes d'azote (NOx).
Dangers spéciaux de feu et d'explosion	Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

## SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Méthodes et matériaux pour	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer
confinement et nettoyage,	les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Assurer une bonne aération des lieux. Disposer des résidus
précautions individuelles	dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Lors de la manipulation, porter un
équipement de protectection et	équipement de sécurité adéquat. Utiliser un appareil respiratoire au besoin. Éviter de respirer les vapeurs,
mesures d'urgence	les brouillards de pulvérisation ou les gaz.

### **SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE**

Conditions d'entreposage	Entreposer dans un endroit bien aéré. Entreposer dans un endroit frais et sec. Avec le temps, la pression peut augmenter et faire gonfler les contenants.
Méthode et équipement de manutention	Dégagement de vapeur toxique d'ammoniac. Assurer une bonne aération. Utiliser une hotte de préférence. Porter l'équipement de protection individuel lors de la mautention. Assurer toujours une bonne ventilation. Transport selon TMD (réf. Section 14) Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

# **SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

#### Valeurs d'exposition

Composants	NoCAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Ammoniac, anhydre	7664-41-7	VEMP	25 ppm 17 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		VECD	35 ppm 24 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		TWA	25 ppm 17 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		STEL	35 ppm 24 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		TWA	25 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
·		STEL	35 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique

Origine des données	Sigma-Aldrich
Ventilation	Hotte.
Respiratoire	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
Gants	Manipuler avec des gants.
Yeux	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
Chaussures	Chaussures de sécurité.
Vêtements	Sarrau.
Contrôle d'ingénierie	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

## **SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

État physique	Liquide.
Apparence	Liquide incolore-
Odeur	Odeur suffocante.
Seuil olfactif	Données non disponibles
рН	pH= 11.6 (1.0 N solution); 11.1 (0.1 N solution); 10.6 (0.01 N solution).
Point de fusion / congélation	-60°C
Point initial d'ébullition	°C
Plage d'ébullition	Données non disponibles
Point d'éclair	Données non disponibles
Taux d'évaporation	Données non disponibles
Inflammabilité	Non
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)	16% v/v
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)	27% v/v
Tension de vapeur	153 hPa (115mmHg) @ 20°C-
Densité de vapeur	1.21 (Air=1)-
Densité	0.90g/ml à 25°C
Solubilité	Miscible avec l'eau.
Coefficient de partagen-octanol/eau	Données non disponibles
Température d'auto-inflammation	651°C
Température de décomposition	Données non disponibles
Viscosité	Données non disponibles

### SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Non-réactif sous conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Risque de réactions dangereuses	Stable sous conditions normales.
Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)	Éviter le contact avec les matières incompatibles et les températures extrêmes.
Substances incompatibles	Les acides, les agents oxydants forts, l'acroléine, l'iode, l'aluminium, l'argent, le brome, l'hypochlorite de calcium, le chlore, le cuivre, et ses alliages, le sulfate de diméthyle, le fer galvanisé, l'iode, le zinc, le mercure, les sels d'argents, le nitrométhane, l'or, les produits blanchissants, l'oxyde de propylène, la chaleur et l'humidité.
Produits de décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu oxydes d'azote (NOx).

#### **SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE**

#### **HYDROXYDE D'AMMONIUM**

Premières voies d'absorption	Inhalation et les yeux.
Effets / symptômes de l'exposition aigue :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Provoque des brûlures aux yeux.
- Peau	Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Provoque des brûlures de la peau.
- Respiration	Peut être nocif par inhalation. Le produit est extrêmement destructeur pour le tissu des muqueuses et des voies respiratoires supérieures.
- Ingestion	Brûlures et ulcérations de la bouche, de la gorge et de l'oesophage. Dysphagie, douleurs abdominales, crampes, diarrhées, hématémèse, maux de tête, vertiges, perforation possible de l'estomac et de l'oesophage, sténose, tremblements, convulsions, stupeur, collapsus circulatoire, perte de conscience, coma et peut entraîner la mort.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Sensation de brûlure, dermatite, conjonctivite, troubles nerveux, lésions aux yeux et aux poumons, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, laryngite, maux de tête, vertiges, confusion, irritabilité, larmoiement, suffocation, sudation, salivation, tremblements, fatigue, perte de poids et perte d'appétit, convulsions, nausées et vomissements.
DL <sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral(e) - Rat - 350 mg/kg. (NH3) DL50 Dermale - Donnée non disponible.
CL <sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	CL50 Inhalation - Rat - 4h - 2000 ppm (NH3)

### **SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE**

Écotoxicité	Donnée non disponible.
Persistence et dégradation	Donnée non disponible.
Potentiel de bioaccumulation	Donnée non disponible.
Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
	Très toxique pour les organismes aquatiques. Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

### **SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**

Mesures pour l'élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément aux règlementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécailisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Eliminer comme produit non utilisé.

#### **SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Numéro UN	2672
Appellation réglementaire	AMMONIAC EN SOLUTION aqueuse contenant plus de 10% mais au maximum 35% d'ammoniac
Classification du TMD	8 Matières corrosives
Groupe d'emballage	
Indice de quantité limitée	5L
Indice PIU	-
Dispositions particulières	-

### **SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**

SIMDUT CANADA	Toxicité aigüe-Orale catégorie 4
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1
	Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 1

#### **SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS**

#### Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considerées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

Dernière mise à jour: 2018-09-12